

**Sainte-Martine, le 14 août 2018**

---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 14 août 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, lieu désigné pour ladite assemblée sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents :           Monsieur Normand Sauvé  
                                  Monsieur Dominic Garceau  
                                  Monsieur Jean-Denis Barbeau  
                                  Madame Mélanie Lefort

Sont absents :            Monsieur Richard Laberge  
                                  Madame Carole Cardinal

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente.

### **Ouverture de la séance**

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit ouverte à 19 h 30.

**Adoptée**

### **2018-08-141 : Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Adoptée**

### **2018-08-142 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018**

**Attendu que** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 et donnent dispense de lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juillet 2018.

**Adoptée**

### Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Bienvenue à cette séance du conseil du mois d'août. Alors que pour certains les vacances se terminent et que la rentrée scolaire s'annonce lentement, la Municipalité, de son côté, est toujours en action, en particulier au niveau de l'aménagement des parcs et des espaces verts.

Le parc Nolasque-April, dont la vocation est un espace nature intergénérationnel, offrait depuis plusieurs années un arboretum ainsi qu'un espace permettant l'observation d'oiseaux. Suite à la finalisation des travaux de l'an dernier, qui ont permis de doter le parc de modules de jeux destinés aux enfants, le jardin comestible est maintenant officiellement terminé! Framboisiers, camérisiers, gadeliers rouges et fines herbes, à la portée de tous les résidents, garnissent maintenant les plates-bandes! Une belle opportunité pour les familles d'en apprendre plus sur les végétaux comestibles tout en se régaland sur le parcours!

Plus globalement, nous espérons que nos différents aménagements paysagers ont su éblouir le comité d'évaluation des Fleurons du Québec, dont la visite était le 9 août dernier. Comme en 2015, nous visons à nouveau un 4 Fleurons pour notre belle Municipalité! Les résultats de notre évaluation, qui seront disponibles vers la fin septembre, seront diffusés dans nos médias municipaux. J'aimerais profiter de l'occasion pour souligner la participation de nos résidents, présents en début de séance du conseil, qui ont également contribué à l'embellissement de notre Municipalité par leur participation au concours des « *Jardins Fleuris* ».

Un remerciement également à tous nos citoyens, qui, lors de la récente période de canicule occasionnant des restrictions au niveau de l'arrosage, ont collaboré à préserver notre précieuse ressource qu'est l'eau potable.

La Municipalité soulignait, le 9 août dernier, la fin des travaux à la résidence pour personnes âgées de l'Office municipal d'habitation (OMH) « *Le Menuet* ». Les travaux totalisant un investissement de 751 000 \$, dont 37 000 \$ provenait du budget municipal, ont été réalisés sur deux ans. La Municipalité a ainsi pris part à l'amélioration des conditions de vie conformément à sa politique familiale et des aînés visant à déployer des solutions pour favoriser le bien-être de tous ses membres selon leurs besoins, leur permettant de demeurer encore longtemps dans notre communauté!

En vous invitant à profiter de la belle saison qui perdure, nous vous attendons en grand nombre à la soirée du *Pique-Nique Culturel* de mercredi soir, pour la prestation du groupe *FunHouse*. Nous vous rappelons également de réserver à votre agenda la date du 8 septembre, pour notre Fête des Moissons qui se déroulera cette année au parc Nolasque-April. Une nouvelle formule, incluant entre autres des récompenses gourmandes en échange d'activités physiques, des feux d'artifice se reflétant dans notre belle rivière, le talent des artisans locaux ainsi que 4 prestations musicales vous attendent!

### Période de questions

Aucune question

Sainte-Martine, le 14 août 2018

---

**2018-08-143 : Contributions financières aux organismes**

**Attendu que** la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

**Attendu que** la Municipalité a reçu plusieurs demandes dont la suivante qui répond aux orientations;

Organisme	Événement	Montant
SCABRIC	Adhésion annuelle	150 \$
	<b>Total :</b>	<b>150 \$</b>

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière de 150 \$ à l'organisme tel que décrit précédemment.

**Que** cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-701-90-972 ».

*La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2018-08-144 : Octroi de subvention à la Table de concertation petite enfance de la région de Châteauguay**

**Attendu que** l'organisme La Table de concertation petite enfance de la région de Châteauguay a pour mission d'améliorer les conditions de vie des familles de la région et d'assurer la pérennité des projets d'Actions Familles et de la Station de l'Aventure;

**Attendu** la demande de soutien financier de l'organisme;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'octroyer** à l'organisme La Table de concertation de la petite enfance de la région de Châteauguay un soutien financier d'un montant total 2 700 \$ pour la réalisation de ses projets auprès des familles.

**Que** cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-701-90-972 ».

*La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer cette dépense.*

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 14 août 2018

---

**2018-08-145 : Adoption du Règlement numéro 2018-330 modifiant le Règlement numéro 2015-264 concernant le régime d'assurance collective**

**Attendu** l'adoption du Règlement numéro 2018-327 sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine le 8 mai 2018;

**Attendu que** des modifications doivent être apportées au Règlement numéro 2015-264 concernant le régime d'assurance collective pour tenir compte de l'adoption du Règlement numéro 2018-327, et plus particulièrement ce qui a trait à l'admissibilité au régime d'assurance collective;

**Attendu que** l'avis de motion et le projet du présent règlement ont respectivement été donnés et présentés lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 10 juillet 2018;

**Attendu qu'**une copie du Règlement numéro 2018-330 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**Attendu que** tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement numéro 2018-330 modifiant le Règlement numéro 2015-264 concernant le régime d'assurance collective.

**Adoptée**

**2018-08-146 : Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – 21, rue Demers**

**Attendu** les documents déposés par Richard Laberge, Francis Côté et Amélie Dubois;

**Attendu que** les requérants entendent déposer une demande à la CPTAQ en vue d'un échange de terrains entre le lot 319-31, appartenant actuellement à Francis Côté et Amélie Dubois, et le lot 319, appartenant actuellement à l'entreprise Les Fermes Laberge Inc.;

**Attendu que** cette autorisation permettrait aux requérants de régulariser la situation à l'égard de l'utilisation actuelle qu'ils font des lots 319-31 et 319;

**Attendu que** le projet n'aura aucun impact négatif :

- sur le potentiel et les possibilités d'utilisation agricoles du lot visé;
- sur les activités agricoles existantes et leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- au niveau des distances séparatrices (établissements de production animale);
- sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles touchées;

**Sainte-Martine, le 14 août 2018**

---

- sur les ressources eau et sols sur le territoire de la municipalité et dans la région;
- sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

**Attendu que** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande telle que présentée;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité appuie la demande d'autorisation telle que présentée afin de permettre un échange de terrains entre le lot 319-31, appartenant actuellement à Francis Côté et Amélie Dubois, et le lot 319, appartenant actuellement à l'entreprise Les Fermes Laberge Inc. afin de régulariser la situation à l'égard de l'utilisation actuelle qu'ils font des lots 319-31 et 319.

**Adoptée**

**2018-08-147 : Demande de P.I.I.A. – 690, route Saint-Jean-Baptiste**

**Attendu** le dessin de présentation, les spécifications techniques des matériaux et la lettre de justification accompagnée de photos déposés pour le changement de revêtement du bâtiment principal situé au 690, route Saint-Jean-Baptiste;

**Attendu que** la procédure relative aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique au revêtement extérieur lorsque celui-ci est d'un matériau différent;

**Attendu que** la demande avait déjà été présentée au Comité consultatif d'urbanisme du 20 juin 2018, mais que le requérant souhaite représenter son projet en justifiant son choix de matériau avec une lettre et des photos;

**Attendu que** le style de matériau proposé sur la façade doit prévoir un traitement de qualité;

**Attendu que** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la décision sur cette demande, si la condition suivante est respectée:

- Un déclin d'acier horizontal doit être apposé sur la partie de la façade située sous l'entretroît.

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'autoriser** la demande de P.I.I.A. pour le changement de revêtement extérieur du bâtiment principal situé au 690, route Saint-Jean-Baptiste, et ce, conditionnellement à ce qu'un déclin d'acier horizontal soit apposé sur la partie de la façade située sous l'entretroît.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 14 août 2018

---

**2018-08-148 : Dépôt du rapport des déboursés – juillet 2018**

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la secrétaire-trésorière par intérim dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de juillet 2018, pour un total de 776 337,31 \$.

**La minute des conseillers**

**Mélanie Lefort**

Invite les citoyens et citoyennes à la Fête des Moissons

**Période de questions**

**Monsieur Brière**

- Mentionne que la traverse de piétons sur la route 138 est dangereuse.

Réponse : La route 138 est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec. La cohabitation des piétons, des cyclistes et des véhicules est effectivement un problème. Nous travaillons en collaboration avec le Ministère des Transports du Québec et la Sûreté du Québec pour changer la culture des traverses piétonnières pour qu'elles soient mieux comprises des usagers.

**Monsieur Phaneuf**

- Demande de précisions quant à l'adoption du règlement sur le régime d'assurance collective.

Réponse : La directrice générale par intérim a fourni les explications relativement à la modification apportée au règlement.

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit levée à 19 h 55.

---

Maude Laberge  
Mairesse

---

Hélène Hamelin  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière par intérim